

COMMUNE DE PONT A VENDIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27/04/2026
n° 04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 Avril à 18 Heures 30
Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie,
sous la Présidence de M. CARETTE Noé, Maire en suite de convocation en date
du 9 Avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de
M. DORDAIN Olivier (procuration à M. HOCHEDÉZ Gérard)

Conseillers en exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Absents : /

Madame HERLIN Léa a été élue secrétaire.

Délibération n° 3

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales

:

Décide à l'unanimité de maintenir les taux suivants pour l'année 2026

Taux de taxe d'habitation 22,83 %

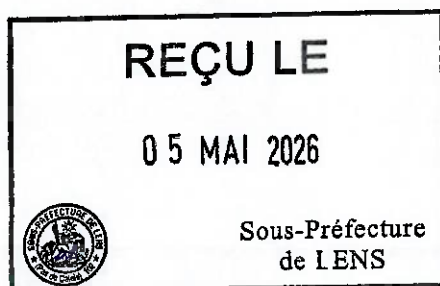
Taux de taxe sur le foncier bâti 42,31 %

Taux de taxe sur le foncier non-bâti 65,11 %

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture
Le 29 Avril 2026
Publié
Le

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pont-à-Vendin, le 29 Avril 2026
Le Maire



M. CARETTE Noé